

SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pas de boycottage pour les profs

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Le gouvernement Marois s'entend avec les professeurs de cégep pour éviter qu'ils boycottent le Sommet sur l'enseignement supérieur.

Selon ce qu'a appris *La Presse*, le gouvernement a finalement décidé de respecter l'entente signée par les libéraux en août dernier pour assurer la reprise du trimestre perturbé par la grève étudiante. Ainsi, comme le prévoit cette entente, Québec assumera toute la facture de 31 millions de dollars. Le gouvernement ne voulait payer à l'origine que 15 millions. Il a trouvé les 16 millions supplémentaires en bonne partie grâce à une « réaffectation de certaines enveloppes budgétaires » destinées aux cégeps. Ceux-ci se retrouvent donc à payer indirectement une part de la note.

L'entente du mois d'août a été conclue entre le gouvernement Charest, la Fédération des cégeps et la Fédération nationale des enseignants de la CSN (FNEEQ-CSN). L'objectif était d'assurer la reprise du trimestre d'hiver et la tenue en accéléré du trimestre d'automne. Elle prévoyait l'embauche de 180 professeurs de plus pour prêter main-forte à leurs collègues dans les 13 cégeps représentés par la CSN et touchés par

la grève. Québec s'engageait à assumer toute la facture, qui a finalement atteint 31 millions de dollars.

Or, le gouvernement Marois voulait verser 15 millions seulement. Le ministre de l'Enseignement supérieur, Pierre Duchesne, invoquait le contexte budgétaire difficile et accusait les libéraux de ne pas avoir mis un sou de côté pour honorer son engagement écrit.

De la satisfaction... et un bémol

La FNEEQ-CSN menaçait de boycotter le Sommet sur l'enseignement supérieur des 25 et 26 février, à Montréal. Elle a lancé la semaine dernière une campagne intitulée « Une signature, ça se respecte! » pour faire pression sur le gouvernement. Le syndicat enterre aujourd'hui la hache de guerre et participera au Sommet, a confirmé la FNEEQ-CSN.

De son côté, le président de la Fédération des cégeps, Jean Beauchesne, est « content que le litige soit réglé » avec les professeurs, « mais il y a un bémol important ». « C'est le réseau collégial qui absorbe en bonne partie la différence [de 16 millions]. Le gouvernement ne verse pas d'argent neuf ou de sommes additionnelles », a-t-il expliqué.

Enveloppes « réaffectées »

Certes, Québec renonce à récupérer des « crédits périmés », ces sommes inutilisées en fin d'année par les cégeps ou d'autres organismes, pour les allouer au paiement de l'entente. Ces crédits périmés retournent généralement au fonds consolidé du gouvernement.

Mais pour récolter la majorité des 16 millions manquants, le gouvernement et les cégeps ont entrepris une « réaffectation de certaines enveloppes budgétaires ».

Par exemple, la mise en oeuvre de certains programmes de collaboration cégeps-universités est suspendue.

Rappelons que les cégeps subissent déjà des compressions de 21,5 millions cette année. (*La Presse*)

